



Le Saint-Siège

LETTRE DU PAPE JEAN-PAUL II À M. LE CARDINAL JEAN VILLOT, SECRÉTAIRE D'ÉTAT

*À notre vénéré frère le Cardinal Jean Villot,
évêque titulaire de l'Eglise suburbicaine de Frascati*

À partir de ce moment où la confiance des cardinaux de la Sainte Église romaine nous a choisi comme successeur de Pierre sur le siège de Rome, ce fut notre vive préoccupation de pourvoir au choix de notre collaborateur le plus direct dans les soucis quotidiens de notre ministère, c'est-à-dire le secrétaire d'État.

Dans un geste d'une profonde délicatesse, monsieur le Cardinal, vous nous avez manifesté aussitôt l'avis que pour une telle fonction il semblerait convenable, étant donné les circonstances présentes, de prendre en considération la nomination d'un cardinal d'origine italienne.

Nous avons sincèrement apprécié ce geste de totale disponibilité qui est tout à votre honneur, mais nous pensons, après une mûre réflexion — pour la période initiale de notre pontificat — devoir faire appel à votre précieuse collaboration. En effet, les mérites que vous vous êtes acquis au service du Saint-Siège avec un dévouement admirable sont bien connus. De plus, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de vos dix années, ou presque, d'expérience auprès du Pape Paul VI de vénérée mémoire et de celle que vous avez acquise — elle fut brève mais non moins intense — aux côtés de notre regretté prédécesseur Jean-Paul Ier, ainsi que de votre expérience pastorale et de votre sagesse.

Pour cela, nous vous nommons « donec aliter provideatur » (jusqu'à ce qu'il en soit disposé autrement) notre secrétaire d'État, et en même temps nous vous confions, monsieur le Cardinal, la fonction de préfet du Conseil pour les affaires publiques de l'Église, de président de la Commission pontificale pour l'État de la cité du Vatican et de président de l'administration du patrimoine du Siège apostolique.

Nous sommes sûr que, confiant en Celui qui donne la force (cf. *Ph* 4, 13), vous continuerez à donner au successeur de Pierre, au Saint-Siège et à l'Église entière ces richesses intérieures qui vous ont acquis l'estime, l'affection et la confiance de nos prédécesseurs et de tous ceux qui ont eu la joie et l'honneur de vous approcher.

Avec ces vœux, nous invoquons sur votre personne et sur votre tâche délicate la grâce du Seigneur et la protection de la Très Sainte Vierge Marie, tandis que nous vous donnons de grand cœur une spéciale bénédiction apostolique.

Du Palais apostolique, le 24 octobre 1978, première année de notre pontificat.

IOANNES PAULUS PP. II.

© Copyright 1978 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana